

Censure du Conseil constitutionnel sur la taxe carbone

Réaction d'Aurélie FILIPPETTI, Secrétaire nationale du Parti socialiste chargée de l'énergie

Le Conseil constitutionnel vient de censurer le gouvernement sur un projet que le groupe socialiste à l'Assemblée nationale avait dénoncé lors de sa présentation. Il est écologiquement inefficace et socialement injuste. C'est pourquoi le groupe a saisi le Conseil constitutionnel. Sur le budget 2010. Le Conseil constitutionnel a repris les arguments développés par les députés socialistes dans l'hémicycle. Nous étions opposés aux exonérations nombreuses, concernant notamment le transport aérien et les industries les plus polluantes. Des propositions ont été faites pour rendre cette taxe socialement plus juste, en dénonçant par exemple le fait que les bénéficiaires du bouclier fiscal obtiennent une compensation.

Si le gouvernement avait écouté l'opposition dans l'hémicycle, il n'aurait pas été censuré de cette manière. Après Copenhague, c'est un nouveau fiasco et un nouveau retard en matière de lutte contre le changement climatique. Mais c'est de la seule responsabilité de ce gouvernement qui a mal préparé son projet, de manière hâtive et incohérente. Nous dénonçons l'amateurisme du gouvernement. Le but n'était pas de renflouer les caisses de l'État, mais de diminuer les pollutions, ce que le projet présenté ne permettait pas de faire. Dans sa démarche, le gouvernement a plombé le principe d'une fiscalité écologique.

A chaque fois, qu'il y a un échec, le gouvernement tente a posteriori de passer en force. On espère qu'il va davantage se préparer. C'est le cas sur l'électricité. Le Conseil constitutionnel reprend nos arguments, sur la nécessité de taxer l'énergie d'origine thermique, produite au moment des pics de consommation qui produit des gaz à effet de serre. Nous continuerons à défendre le principe de responsabilité environnementale et de justice fiscale.